Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20251105-CCAS_CA_2025_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale **- COMMUNE DE FONSORBES –** *Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch*		Séance du **05 Novembre 2025**
L'an deux mille vingt-cinq, le cinq novembre à 18 h 15, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Françoise SIMEON.		Acte n° **CCAS 2025-27**
Présent·e·s	Mmes BRUN, COUSTEAU, DURIER, GOSSELIN, LACOSTE, SEVERAC J, SIMÉON, VITET MM. FEDOU, PILET, SEVERAC Ph.	**Membres en exercice** 17
Absent.e.s représenté.e.s	Mme CANE a donné procuration à Mme SIMÉON Mme DAVILA a donné procuration à Mme BRUN Mme LEMIRE a donné procuration à Mme SEVERAC J. Mme RAZAFIMBAHINY a donné procuration à Mme GOSSELIN Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LACOSTE	**Membres présents** 11
Absent.e.s	Mme DUBOIS Ghislaine	**Date de la convocation** 30 octobre 2025
Secrétaire de séance	Mme BRUN Véronique	

Thème	**7.10 – DIVERS**
Objet	**Aide financière exceptionnelle au département de l'Aude – Incendies du massif des Corbières août 2025-**

Madame la Présidente rappelle au Conseil d'Administration du CCAS l'incendie qui s'est déclaré le mardi 5 août 2025 à Ribaute et a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Elle expose que face à cette situation dramatique, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

En conséquence, Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration du CCAS de verser à l'AMA (Association des Maires de l'Aude), « Solidarité communes - incendie août 2025 » une aide financière d'un montant de 5 000,00 € pour aider les communes les plus touchées.

Entendu l'exposé de Mme la Présidente et après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés
DÉCIDE

ARTICLE 1 : de verser à l'AMA- « Solidarité communes - incendie août 2025 » une aide financière d'un montant de 5 000, 00€ (cinq mille euros) pour aider les communes impactées par ce sinistre.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du 05 novembre 2025.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20251105-CCAS_CA_2025_27-DE

Thème	**7.10 – DIVERS**
Objet	**Aide financière exceptionnelle au département de l'Aude – Incendies du massif des Corbières août 2025-**

Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente sont autorisées à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance

Véronique BRUN

CCAS DE FONSORBES

Mme la Maire,
Présidente du CCAS

Françoise SIMÉON

Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*17/11/2025*
Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 05 novembre 2025 publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*17/11/2025*